



**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH**

**Séance ordinaire
du 29 septembre 2020 à 20 h 00
sur la convocation légale de**

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 19
Conseillers en fonction 19
Conseillers Présents 17

Sont présents : MM. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach, Christophe BELTZUNG, Maire délégué et 1^{er} Adjoint, Dominique RULOFS, 2^e Adjoint, Henri STASCHE, 3^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 4^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 5^e Adjoint, Mme Bénédicte BAUDOIN, M. Claude BUESSLER, Mmes Isabelle CÔTE, Rose-Marie FRICKER, M. Nicolas HIRTZ, Mme Marion MOUROT, MM. Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Mme Nathalie RAUBER, MM. Michel SÉTIF et Thierry VAUT.

Etaient excusés : Mme Karine BISCHOFF ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS, 2^e Adjoint et M. Philippe SAILLEY.

Assistait également à la séance : Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc NOVIOT.

Date de la convocation : 22 septembre 2020.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020.
- 2) Désignation du secrétaire.
- 3) Rapport annuel 2019 SMICTOM.
- 4) Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau.
- 5) Vente de terrain à Soppe-le-Haut.
- 6) Taux de la Taxe d'Aménagement.
- 7) Desserte en gaz.
- 8) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut.
- 9) Renouvellement de la convention avec l'Association de Gestion du Foyer Rural à Soppe-le-Haut.
- 10) Fête de Noël de l'Association Gratitude.
- 11) Divers et communications.

M. Franck DUDT, Maire et président ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020.

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marc NOVIOT a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

RAPPORT ANNUEL 2019 SMICTOM

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Henri STASCHE, 3^e adjoint et membre du bureau syndical du SMICTOM ; le rapport a été remis à chaque membre par mail et ne suscite pas de questions. Une application pour mobile ILLIWAP a été mise en œuvre pour informer les abonnés.

Conformément au décret n° 2404 du 11 mai 2000, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve ce rapport.

POINT N°4

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach cède la parole à M. Robert MANSUTTI, 4^e adjoint et vice-président du SIAEP.

M. Robert MANSUTTI présente aux élus un rapide historique non exhaustif du syndicat :

1959 : le syndicat a été créé en 1961 avec le puits n° 1 de Guewenheim. Les essais se sont avérés très prometteur avec 144 m³ de débit à l'heure. Ce puits est toujours en exploitation et représente 40 % des capacités du syndicat.

1961 : création du syndicat avec 7 communes : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Burnhaupt-le-Bas, Burnhaupt-le-Haut, Guewenheim, Michelbach et Schweighouse.

1968 : adhésion des communes de Mortzwiller, Soppe-le-Bas et Soppe-le-Haut.

1968-1970 : construction du réservoir de Mortzwiller et mise en place des réseaux dans le vallon du Soultzbach.

1972 : la commune de Sentheim est raccordée au réseau syndical et devient cliente.

2005 : adhésion de la commune de Sentheim.

Le syndicat est composé d'élus (2 délégués et un suppléant par commune).

Le bureau est composé d'un président, 3 vice-présidents, 4 assesseurs et l'équipe technique et administrative avec 3 techniciens et 1 secrétaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SIAEP de la vallée de la Doller regroupe 9 communes, pour une population actuelle d'environ 13 000 habitants. Il fournit en eau 5 080 abonnés dont 5 044 abonnés domestiques, 33 industriels et 3 collectivités. Un volume de 820 685 m³ a été facturé. Au courant du même exercice, 931 445 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 820 685 m³ effectivement facturé, soit un rendement de 84.41 %.

L'eau brute puisée dans la nappe de la Doller est de très bonne qualité physico chimique, elle présente néanmoins une certaine fragilité liée à la faible profondeur de cette nappe et nécessite de ce fait un traitement préventif au bioxyde de chlore. L'eau prélevé est faiblement minéralisée et agressive. Un passage sur des calcaires d'origine marine neutralise cette agressivité, le ph passe de 6.7 à 8 et la minéralisation s'en trouve améliorée. En 2019, 26 analyses ont été réalisées avec 100 % de conformité, l'eau distribuée est de très bonne qualité.

En 2019 le prix HT de l'eau est de 0.90 € le m³. A ce prix s'ajoute une location de compteur de 15 € par semestre, une taxe qualité de 6,5 centimes/m³ et une taxe antipollution de 0.35 centimes/m³ ces deux taxes sont reversées à l'agence de l'eau qui utilise ces fonds pour des actions en faveur des milieux aquatiques et de la préservation de la qualité des eaux de nappes et de surfaces. Le prix de l'eau, la location et les taxes sont soumis à la tva au taux de 5,5 %. Le prix final de l'eau s'établit taxes et tva comprises à 1.39 € le m³ sans la location du compteur. La facturation s'effectue semestriellement sur la base des relevés réels grâce aux nouveaux compteurs.

Le règlement et les statuts du syndicat prévoient un droit de branchement de 350 € par nouveau branchement. Les compteurs supplémentaires au-delà du premier s'acquittent d'un droit de 130 € par branchement. Ces tarifs sont sans changement depuis 2009.

Inventaire des fuites réparées en 2019

27 sur conduites principales (zéro sur le Haut Soultzbach) et 42 sur branchements particuliers (3 sur le Haut Soultzbach).

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

POINT N°5

VENTE DE TERRAIN A SOPPE-le-HAUT

Il s'agit des terrains de construction sis à l'arrière de la nouvelle épicerie.

Une promesse de vente a été signée chez Me Daniel HERTFELDER, notaire à Thann en faveur de M. Jean-Cyril PELTIER et Mme Margaux SARY. Tant que les travaux de viabilisation ne sont pas entrepris, il ne peut être question de compromis.

Une offre d'intention d'achat a été signée auprès de M. David ILTIS, agent de LA FOURMI IMMO en faveur de M. GUTHMULLER et Mme STORRER pour 75 000 € les 7,10 ares.

Lorsque les travaux de viabilisation pour ces deux parcelles seront achevés, les signatures des ventes pourront être enregistrées chez le notaire. Mme Isabelle CÔTE souhaite connaître le coût de la viabilisation ; le montant s'élève à 12 500 € TTC pour les deux terrains.

M. Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach, se dit satisfait de cette opération rondement menée sur quatre ans, la plus-value s'estimant à environ 25 000 €.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable pour la vente des parcelles 314 01 523 (4.68 a) et 314 01 526 (2.42 a).

POINT N°6

TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voiries) communaux dont vont bénéficier les futures constructions et aménagements ; c'est une recette d'investissement. Elle s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable.

Le taux initial retenu par les deux communes historiques étaient de 3,30 %.

Le taux maximal est de 5 %.

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement doit être fixé par délibération de l'assemblée délibérante compétente. D'après [l'article L331-14](#) du code de l'urbanisme, cet acte doit être adopté au plus tard le 30 novembre pour être applicable au 1^{er} janvier suivant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 à L.331-46,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 05.03.2001 et modifié le 01.08.2011 à Mortzwiller,

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 30.01.1985, modifié le 18.06.1998 et mis en compatibilité le 18.03.2002 à Soppe-le-Haut,

Vu la délibération de la commune de Mortzwiller en date du 03.10.2011,

Vu la délibération de la commune de Soppe-le-Haut en date du 19.09.2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 4,30 % avec application au 01.01.2021.

POINT N°7

DESSERTE EN GAZ

M. Franck DUDT, nouvellement élu vice-président chargé des finances auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, revient sur le point discuté lors d'une précédente séance de conseil municipal concernant une éventuelle desserte en gaz afin d'équiper, dans la zone de Diefmatten une entreprise danoise intéressée pour s'implanter ; entretemps l'entreprise s'est rétractée.

Néanmoins, le Syndicat continuera à plancher sur le sujet et M. le Maire espère qu'il aboutira.

POINT N° 8**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE SOPPE-LE-HAUT**

Le bureau de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut est à renouveler, les membres doivent être propriétaires et cotisants à l'AF.

Sont proposés :

MM. Robert MANSUTTI, représentant du maire

Mme et MM. Isabelle COTE, Franck DUDT, Claude BUESSLER, propriétaires terriens,

MM. Olivier SPIESS et Jérôme FINCK, suppléants.

La Chambre d'Agriculture, de son côté, est également en train de renouveler ses membres.

Il est proposé de trouver un mode de fonctionnement identique pour les deux communes historiques issues de la commune nouvelle. En effet, l'Association Foncière de la commune de Soppe-le-Haut avait repris dans le but de gérer la réalisation des travaux s'élevant à 660 000 € par Réseaux Ferrés France.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions et les candidatures au bureau de l'Association Foncière.

POINT N° 9**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DU FOYER RURAL A SOPPE-LE-HAUT.**

M. Franck DUDT, maire de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT, fait part de la convention liant le Foyer Rural et la commune signée le 23 mai 2000 pour 20 ans. Il propose de la reconduire en l'état et de simplement modifier la durée en se calant sur les mandats municipaux.

M. Nicolas HIRTZ, président de l'association de gestion du Foyer Rural ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention et le changement de durée.

POINT N°10**FETE DE NOËL DE L'ASSOCIATION GRATITUDE**

M. le Maire donne la parole à Mme Rose-Marie FRICKER, conseillère municipale et présidente de l'association Gratitude, organisatrice de la fête de Noël des seniors du vallon du Soultzbach. Mme FRICKER s'inquiète de la participation des personnes âgées en ces temps troubles de crise sanitaire. Les membres se réuniront en assemblée générale le lendemain et prendront la décision : repas, paniers garnis, bons d'achats ? Le principal étant de garder du lien avec les aînés.

POINT N°11**DIVERS ET COMMUNICATIONS*****Les syndicats***

M. Christophe BELTZUNG profite de l'ordre de jour où il est question de syndicats, pour rendre hommage à ces structures qui sont bien appréciables au quotidien. Il félicite également M. Franck DUDT élu vice-président du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et chargé des finances. Il sera un appui conséquent pour bénéficier d'aides à l'enfouissement des lignes nécessaires sur notre territoire.

M. Franck DUDT en profite pour rebondir et faire part de toutes les compétences dudit syndicat créé dans les années 90 à l'initiative de M. René DANESI ; les communes du Haut-Rhin ont décidé de se regrouper pour entrer en négociation avec ENEDIS, la force de ce syndicat : le nombre de communes adhérentes et désormais une ouverture vers le Bas-Rhin.

Petit focus sur l'Association des Maires du Haut-Rhin : M. DUDT fera à nouveau partie de la commission DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) quant à M. BELTZUNG il rejoindra la commission CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale).

Certificat administratif

M. Franck DUDT informe le Conseil Municipal qu'il a pris un certificat administratif pour un abatement de 89 € de la facture d'eau de M. GREGOIRE.

Association Bischoff Team

Mme Rose-Marie FRICKER fait part de son mécontentement et de celle du voisinage, quant aux essais sur route pour réglage des véhicules de la Bischoff Team.

M. Franck DUDT explique qu'il ne s'imaginait pas qu'un tel bruit retentirait sur le village et précise que la sécurisation du parcours était totalement bien gérée par l'association.

Affichage à Soppe-le-Haut

Le Maire propose de maintenir l'affichage à Soppe-le-Haut.

Bétail à la ferme PINGENAT

M. VAUT regrette l'installation de modules type Algeco aux alentours de la ferme, de même il rapporte des plaintes d'habitants gênés par les meuglements des vaches.

M. DUDT propose de rencontrer M. Christophe PINGENAT à ce sujet. La construction des bâtiments correspond aux règles d'urbanisme en vigueur en zone agricole (le périmètre des Bâtiments de France n'est considéré quand zone constructible).

M. STASCHE signale que le fermier est victime d'actes de malveillances ; clôtures coupées à plusieurs reprises, l'enquête est confiée à la Brigade Verte.

Point SIS

M. Michel SETIF, président du SIS informe que la rentrée des classes s'est bien déroulée. Quant aux sapeurs-pompiers : la fusion se passe bien.

La séance est levée à 21.38.

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 29 septembre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 juillet 2020.
- 2) Désignation du secrétaire.
- 3) Rapport annuel 2019 SMICTOM.
- 4) Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité de l'eau.
- 5) Vente de terrain à Soppe-le-Haut.
- 6) Taux de la Taxe d'Aménagement.
- 7) Desserte en gaz.
- 8) Renouvellement des membres du bureau de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut.
- 9) Renouvellement de la convention avec l'Association de Gestion du Foyer Rural à Soppe-le-Haut.
- 10) Fête de Noël de l'Association Gratitude.
- 11) Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire et Maire délégué		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué et 1 ^{er} Adjoint		
RULOFS Dominique	2e Adjoint		
STASCHE Henri	3 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	4 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	5 ^e Adjoint		
BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		RULOFS Dominique
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		

CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
HIRTZ Nicolas	Conseiller municipal		
MOUROT Marion	Conseillère municipale		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller municipal		
RAUBER Nathalie	Conseillère municipale		
SAILLEY Philippe	Conseiller municipal		
SÉTIF Michel	Conseiller municipal		
VAUT Thierry	Conseiller municipal		